

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE DE
CHARTRES

Le : 28 janvier 2026

Et

Publication du : 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni salle des quartiers de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 22 janvier 2026.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Bernadette MARTIN, Catherine ARRONDEAU, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusés : Vincent FAUCHEUX (pouvoir à Stéphane CHANCOLLON), François VASSORT (pouvoir à Valérie MARTIN), Géraldine GRILLON (pouvoir à Julien BIRRE), Florence TICOT, et Benoît LHOSTE,

Vanessa VOYET excusée par le Maire en début de séance pour son retard, est arrivée en séance à 20h55 et a participé aux votes des délibérations.

Absent(s) : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Bruno WISSOCQ

01-2026 – Territoire d'Énergie Eure-et-Loir - Appel à projets 2026 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, Monsieur le Maire expose que la collectivité pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de logement communal situé au 4 rue du Moulin à Fains la Folie. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 60.421,03 € HT minimum.

L'appel à projets 2026 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant le logement communal situé au 4 rue du Moulin à Fains la Folie, pour un coût global estimé à 60.421,03 € HT,
- décide de candidater auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le secrétaire de séance,


Bruno WISSOCQ

En mairie, le 28 janvier 2026


Julien BIRRE

République Française
Département EURE-ET-LOIR
Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 028-200084085-20260128-022026-DE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE DE
CHARTRES

Le : 28 janvier 2026

Et

Publication du : 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni salle des quartiers de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 22 janvier 2026.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Bernadette MARTIN, Catherine ARRONDEAU, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusés : Vincent FAUCHEUX (pouvoir à Stéphane CHANCOLLON), François VASSORT (pouvoir à Valérie MARTIN), Géraldine GRILLON (pouvoir à Julien BIRRE), Florence TICOT, et Benoît LHOSTE.

Vanessa VOYET excusée par le Maire en début de séance pour son retard, est arrivée en séance à 20h55 et a participé aux votes des délibérations.

Absent(s) : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Bruno WISSOCQ

02-2026 – Demande de subvention au titre du Fonds vert 2026 pour la rénovation énergétique du logement communal sis 4 rue du moulin à Fains la Folie

Dans le cadre de la rénovation énergétique du logement communal situé 4 rue du Moulin à Fains la Folie, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre du Fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant le logement communal situé 4 rue du Moulin à Fains la Folie, pour un coût global estimé à 60.421,03 € HT,
- décide de solliciter le Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le secrétaire de séance,

En mairie, le 28 janvier 2026

Bruno WISSOCQ

